

Conseil d'Établissement des Établissements primaire et secondaire de Payerne et environs

Séance du mercredi 12 juin 2013 à 20h00

Monsieur Jean-Jacques Guisolan ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et en remerciant de consacrer cette soirée à cette séance du CEt.

M. Guisolan remercie également M. Henchoz pour la visite du chantier DLT. Il propose, qu'à l'avenir, le CEt fasse le tour des villages pour nos séances avec les visites des collègues au préalable; c'est accepté à l'unanimité.

M. Guisolan propose de déplacer le point "correspondance" de l'ordre du jour en 3^{ème} position. C'est adopté à l'unanimité.

1. Appel des membres

Sont présents :

- M. Jacques Henchoz
- M. Jean-Jacques Guisolan
- M. le Directeur Philippe Duboux
- Mme la Directrice Danielle Zombath
- Mme Tatiana Ivanov (remplaçante d'Anita Sonney pour cause de camp aux Cluds)
- M. Francesco Delle Donne
- Mme Delphine Morisset
- M. Philippe Delbrouck
- M. Pascal Savary
- Mme Sophie Despond
- Mme Sandra Ménétrety
- M. François Leuthold
- Mme Cindy Genilloud

Sont excusés :

- M. Alain Lehmann
- Mme Monique Quillet-Blanc
- Mme Corinne Gotti
- M. Gérald Etter

2. Mise en discussion du procès-verbal du conseil du 13 mars 2013

Aucune remarque. Il est donc accepté à l'unanimité.

3. Correspondance

M. Guisolan a reçu un mail d'un parent qui n'a pas pu assister à la séance du 29 mai et serait intéressé à obtenir des informations. Les représentants des parents d'élèves feront suivre le procès-verbal à cette personne.

4. Règlements internes des établissements

M. Duboux souhaite modifier le règlement interne concernant l'art. 15 actuel. La nouvelle loi LEO sera plus stricte et demande donc une adaptation. La proposition est la suivante :

- Les téléphones portables et autres appareils multimédias doivent être éteints et invisibles durant le temps scolaire (temps durant lequel l'élève est sous la responsabilité de l'école).
- **En cas d'urgence, les élèves s'adressent à un professionnel de l'école (enseignant-e, secrétaire, infirmière...).**

Si le portable est visible ou entendu = confiscation de l'appareil durant plusieurs jours et remis aux parents uniquement.

Les élèves seront bien évidemment avertis sur toutes les nouveautés dès la rentrée scolaire.

Il faudra encore créer un conseil des délégués et définir le périmètre scolaire.

Cette modification du règlement interne est acceptée à l'unanimité.

Mme Zombath informe qu'il y aura un nouveau règlement interne. Il devra être validé par la conférence des maîtres et par le CEt. Ce nouveau règlement est soumis à la DGEO pour une validation définitive. Le délai pour l'élaboration du règlement interne est prévu au plus tard à la fin de l'année scolaire 2013-2014.

5. Fixation des 2 demi-jours de congé pour l'année scolaire 2013-2014

Ces deux demi-jours sont généralement utilisés pour donner congé aux élèves lors des fêtes locales lorsque celles-ci tombent sur un jour ouvrable.

Actuellement les écoliers ont congé d'après leur lieu de scolarisation. Par exemple, un écolier habitant Payerne mais qui est scolarisé à Grandcour aura congé pour la fête de Grandcour et non pas pour les Brandons.

Plusieurs parents se sont plaints de cette façon de faire, estimant que les enfants devraient avoir congé en fonction du lieu où ils ont leur vie sociale. Adopter cette solution est compliqué même si certaines classes (par exemple à Grandcour) ne comptent que des élèves Payernois. En effet, l'accès aux collèges peut être fortement restreint lors de certaines fêtes locales. De plus, au secondaire, les élèves des villages sont tous scolarisés à Payerne et ont donc congé aux Brandons. Quel que soit le lieu où ils habitent.

La possibilité existe, pour les élèves fortement impliqués dans une fête (musique ou autre) d'obtenir un congé exceptionnel.

La votation a été faite à main levée. Il y a eu 12 OUI contre 1 abstention.

Le statut quo reste de rigueur. Pour l'année scolaire 2013-2014, les congés seront donc attribués aux élèves selon leur lieu de scolarisation.

Le lundi des Brandons sera le 10 mars 2014

La fête de mai à Corcelles sera le lundi 5 mai 2014

La fête de Grandcour sera le lundi 2 juin 2014

6. Nomination d'un membre supplémentaire à la commission « Événements »

M. Delbrouck est élu à l'unanimité à la commission « Événements » dans le cadre d'ARCADES, par vote à main levée.

7. Brève présentation des premiers travaux des commissions

7a Événements

Un grand remerciement de M. Duboux lors de la venue des écoliers Allemands de Blaubeuren. L'apéro préparé par la commission a été très apprécié.

Lors de la séance du 29 mai, certains parents demandent que le sport scolaire facultatif soit secondé par la commission Événement. En effet, il a été constaté par le passé un grand manque de communication.

Mme Zombath souligne que le sport scolaire facultatif touche principalement les élèves de secondaire mais que dans tous les cas, la commission Événement est la bienvenue partout.

M. Duboux est surpris de cette idée car il n'a jamais entendu qu'il y avait un aussi gros problème.

Pour l'établissement scolaire, les cours sont confiés à des organismes qui doivent être en ordre sous tout point. S'ils devaient y avoir des bugs, les

parents doivent immédiatement l'annoncer aux personnes concernées. Ils peuvent également écrire aux adresses mails suivantes :

pour le primaire c'est ep.payerne@vd.ch

pour le secondaire c'est espayerne@vd.ch

M. Duboux précise que pour la commission Evénement, il faut rester dans le récréatif. Il va faire le nécessaire auprès des responsables sportifs. Par ailleurs, ils ne manqueront pas de demander de l'aide auprès de la commission, si le besoin se fait ressentir.

M. Delle Donne tient à préciser qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de soucis concernant le CAB.

7b Sécurité routière

Mme Sophie Despond explique en quelques mots la séance du 29 mai et que la commission s'est déjà vu à deux reprises.

La commission souhaiterait officialiser les lignes de pedibus. Mme Despond a écrit une lettre pour le bureau de prévention des accidents en posant quelques questions. Le CEt a pris connaissance du courrier et l'a accepté à l'unanimité. Mme Despond peut donc envoyer le courrier.

Concernant le bus de Grandcour, la commission souhaite trouver rapidement une solution pour essayer de faire « tomber la tension ». Beaucoup de parents se sont plaints aux personnes concernées mais n'ont pas toujours reçu de réponse, ni d'accusé de réception. M. Henchoz précise qu'il y a dans tous les cas une lettre de confirmation mais que cela peut prendre environ un mois.

8. Rapport des représentants des parents d'élèves

M. Savary explique, qu'il a présenté aux parents, le CEt ainsi que les deux commissions créées cette année. Vous trouverez, ci-joint, une copie du procès-verbal de l'assemblée du 29 mai. Voici quelques points à éclaircir :

Harcèlement : Pour l'école secondaire, il y a apparemment un cas de harcèlement envers un élève. M. Duboux est au courant et à même vu l'après-midi du 12 juin les deux parents. Ce cas de « harcèlement » est donc sous contrôle. Dans tous les cas de harcèlement, il faut renvoyer les parents auprès du médiateur et de la Direction de l'école. Si toutefois, cela ne devait pas suffire, ils peuvent s'adresser directement auprès de Mme Lyon.

Bus à la gare : Concernant les travaux en cours à la gare, il faut attendre que les travaux soient complètement terminés pour prendre d'éventuelles mesures.

Les récréations : Faire un rappel que les récréations doivent être surveillées par un ou des enseignants. C'est déjà le cas.

Containers à l'ancien hôpital : Certains parents sont scandalisés par la pose de ces containers... Il n'y a pas d'autre solution pour l'instant.

Responsabilité en attente de bus : Au moment de la sonnerie et jusqu'à la montée dans le bus, les élèves sont sous la responsabilité de l'ASIPE.

Organisation pour l'accueil parascolaire : Il y a une séance en date du 19 juin. L'affaire suit son cours.

Bus scolaire : M. Henchoz est très content de nous annoncer que l'ASIPE a trouvé la parade. Sitôt que l'ASIPE a connaissance d'un cas, d'un comportement inadmissible, elle va vérifier l'exactitude des faits (prendre contact avec Car Postal qui vont regarder eux-mêmes avec le chauffeur).

Si le fait est avéré, une discussion est entreprise avec les parents et l'enfant. Le comité de direction de l'ASIPE sanctionne immédiatement en cas de problème grave et ça peut aller jusqu'à l'expulsion de l'enfant. Cette année, par exemple, il y a 4 enfants qui ont été interdits de bus scolaire jusqu'à la fin de l'école.

La présence des parents dans le bus scolaire est tout à fait possible et envisageable pour Car Postal. Par contre pour la vidéo surveillance, M. Henchoz doit se renseigner.

M. Henchoz précise qu'il n'y aura plus aucune dérogation acceptée concernant le lieu où l'enfant prend le bus.

Ancienne Eglise néo-apostolique : M. Henchoz informe que l'Eglise restera en salles de classes, car le PPLS n'en veut plus, la configuration des locaux ne leur convenant pas.

9. Agenda

Notre prochaine séance aura lieu le mercredi 20 novembre, en principe à Grandcour pour 20h00, avec si possible une visite du collège vers 19h30.

10. Divers

Publicité de nos séances : Une page « Conseil d'établissement » sera créée sur le site internet de la commune de Payerne. Cette création sera annoncée aux parents via l'Info-Parents des établissements. Le projet de présentation du conseil a été soumis et accepté à l'unanimité.

Patrouilleur : M. Henchoz précise que l'ASIPE a engagé un nouveau patrouilleur au nom de M. Franco Robert.

Nouveau collègue : M. Henchoz informe que la construction d'un nouveau collège est toujours d'actualité. Il serait situé au chemin de la Coulaz (à côté du centre sportif des Rammes). Tous les documents ont été remis aux personnes concernées.

Croc Bonheur : Le comité a décidé d'arrêter toute activité le 16 mai. M. Henchoz précise qu'à ce jour :

- c'est la bourse communale qui s'occupe des finances
- Les deux dames du soir poursuivent leurs activités
- La dame du midi poursuit également son activité
- M. Pascal Savary accepte de reprendre la présidence du comité et le remercie.
- Il est donc à la recherche de personne pour compléter le comité

La parole n'étant plus demandée, M. Guisolan remercie pour les débats nourris et lève la séance à 22h25. Il propose de nous retrouver à la pinte communale pour partager le verre de l'amitié.

Annexes:

- Procès-verbal du 29 mai
- Lettre BPA de Sophie Despond
- Règlement interne (natel)
- Présentation du CEt

AU NOM DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE L'ASIPE :

Le Président :

La secrétaire :

Jean-Jacques Guisolan

Cindy Genilloud